



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE
Direction de l'Urbanisme
Tel : 04.90.38.55.04
Mail : urbanisme@islesurlasorgue.fr

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme

A

Monsieur FOURNIER Gérard-André
260 Chemin de Soussoumier
3 Lotissement Les Jardins d'Hespérides
84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Affaire suivie par : Emilie BUNEL
Dossier : DP0840542500367
Demandeur : FOURNIER Gérard-André
Déposé le : 30/12/2025
Complété le : 16/01/2026
Travaux : 260 Chemin de Soussoumier Lotissement Les Jardins d'Hespérides, n° 3 84800 Isle sur la Sorgue

Objet: Notification d'une décision relative à votre DECLARATION PREALABLE citée en référence.

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint ma décision de non-opposition à déclaration préalable citée en référence.

Par ailleurs je vous rappelle les principales formalités à accomplir pour la bonne mise en œuvre de cette décision :

- **Affichage sur le Terrain** : la mention de la déclaration préalable doit-être affichée de manière visible de l'extérieur par vos soins, dès réception de la décision et pendant toute la durée du chantier.
- **Transmission de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la conformité des travaux (DAACT)** : l'imprimé de DAACT (CERFA n°13408 téléchargeable sur le site du service-public.fr) doit, dès que les travaux seront achevés, être complété par vos soins et transmis par pli recommandé avec accusé de réception postal ou déposé contre décharge en Mairie.
- **Déclaration de votre nouveau projet sur votre compte fiscal** : [impots.gouv.fr / gérer mes biens](http://impots.gouv.fr/gérer-mes-biens)
- (procédure décrite ci-après)

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'ISLE SUR LA SORGUE, le 22 JAN. 2026

Pour le Maire,
Monsieur Le Premier Adjoint
Denis SERRE.



Pour déclarer un bien immobilier aux services fiscaux

Connectez-vous sur le site impots.gouv.fr puis cliquez sur « connexion à l'espace particulier » en haut à droite de l'écran.

The screenshot shows the official French tax website. At the top right, there are two buttons: 'Connexion à l'espace particulier' (circled in red) and 'Connexion à l'espace professionnel'. Below these are search and contact links. A banner at the bottom left warns about phishing emails. Another banner in the center promotes a new feature: 'Un code pour vous connecter à vos services en ligne' (A code to connect to your online services).

Saisissez votre identifiant puis votre mot de passe.

This screenshot shows the login form for the 'Espace particulier'. It includes fields for 'Numéro fiscal' (with a red circle around it) and 'Mot de passe' (also with a red circle around it). There are also links for password recovery ('Mot de passe oublié ?') and user change ('Changer d'utilisateur'). To the right, there are dropdown menus for forgotten passwords, password modification, service availability, and cookie management. A sidebar on the right provides information on online payment.

Un code d'accès vous est alors transmis. Après saisie de ce code d'accès vous arrivez sur la page ci-dessous. Cliquez sur l'onglet « Biens immobiliers ».

This screenshot shows the user's dashboard with various menu options: Tableau de bord, Prélèvement à la source, Paiements, Documents, Biens immobiliers (circled in red), Déclarer, and Autres services. Below the menu, there's a section for correcting declarations and another for paying taxes. A note on the right indicates the current tax rate.

Si votre construction ou votre aménagement a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme cliquez sur « Renseignements attendus ».

MES BIENS

Filtrer les biens (par adresse, n° fiscal du local, etc.)

1 déclaration attendue

Détaller les biens

Maison
L ISLE SUR LA SORGUE (VAUCLUSE)

Renseignements fonciers attendus

L ISLE SUR LA SORGUE (VAUCLUSE)

Déclaration d'occupation Consulter Renseigner Consulter

Vous arrivez alors sur la page ci-dessous. Cliquez sur « Commencer » en bas de l'écran puis répondez aux différentes questions qui vous sont posées.

N° DE PERMIS : XX 084 054 XXXXX LIEU DIT

Introduction Propriétaire Nature des travaux Date d'achèvement Récapitulatif

Les champs signalés par un astérisque (*) sont obligatoires

Le permis XX 084 054 XXXXX accordé le 01/01/20XX concerne un bien dont vous êtes le propriétaire connu de l'administration fiscale.

Cette demande d'information vise à :

- confirmer que vous êtes bien à l'origine de la demande du permis ;
- indiquer la nature et la durée prévisionnelle des travaux.

Documents utiles Moyens de contact

Aucun document n'est nécessaire

Vérifiez avant ou après votre réponse à la demande d'information que vos numéros de téléphone et adresse électronique sont à jour dans la rubrique «Mon Profil».

En savoir plus sur le traitement de mes données

Retour à l'accueil Commencer

A l'issue de la liste de questions cliquez sur « Validez » afin que votre déclaration soit prise en compte.



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

CERTIFICAT DE NON OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		
Référence du dossier : DP0840542500367		
Demande du :	30/12/2025 - affichée en Mairie le : 05/01/2026	
Date de demande de pièces :	10/01/2026	Destination : Habitation
Dossier complet depuis le :	16/01/2026	
Par :	FOURNIER Gérard-André Madame PIERSON Sylvie	
Demeurant à :	260 Chemin de Soussoumier 3 Lotissement Les Jardins d'Hespérides 84800 L'Isle-sur-la-Sorgue	SP créée : 0 m ²
Pour des travaux de :	Installation d'une pergola bioclimatique adossée de 4350x3000 mm.	
Sur un terrain sis :	260 Chemin de Soussoumier Lotissement Les Jardins d'Hespérides, n° 3 84800 Isle sur la Sorgue - Cadastré : AM-1993	

Le Maire de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,
Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date 23/05/2013 révisé et approuvé le 28/02/2017, modifié et révisé le 16/02/2021, modifié le 19/05/2025.

Vu le schéma directeur d'assainissement pluvial approuvé en date du 21/05/2013,

Vu le règlement de la zone UDI du PLU en vigueur,

Vu le règlement et les pièces graphiques du permis d'aménager 08405419F0004 (Les jardins d'Hespérides) accordé en date du 20/09/2019 en cours de validité.

Considérant une emprise au sol inférieure à 180 m²

Considérant un espace vert supérieur à 70 %

ARRETE

ARTICLE 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Décision exécutoire le

22 JAN. 2026

L'ISLE SUR LA SORGUE, le

22 JAN. 2026

**Pour le Maire,
Monsieur Le Premier Adjoint
Denis SERRE**



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article R 424-12 du Code de l'Urbanisme.

Elle est exécutoire à compter de sa transmission.

INFORMATION "RISQUE SISMIQUE" :

La commune est classée en zone 3 pour le risque sismique correspondant à une sismicité modérée. Les architectes, maîtres d'œuvre et constructeurs doivent tenir compte sous leur propre responsabilité des règles de construction parasismique.

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

- DROITS DES TIERS : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (*notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement...)* qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

- DUREE DE VALIDITE : Le permis est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de 3 ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Sa prorogation pour une année peut être demandée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité.

- AFFICHAGE : Mention du permis doit être affichée sur le terrain par le bénéficiaire dès sa notification et pendant toute la durée du chantier. Il est également affiché en mairie pendant deux mois.

- DELAIS ET VOIES DE RE COURS : Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les UN MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite*).

- ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES : Elle doit être souscrite par le maître d'ouvrage de travaux de bâtiment avant l'ouverture du chantier, dans les conditions prévues par les articles L.242-1 et suivants du code des assurances.
